

FCP SALAMETT CAP

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2017

RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration de la société de gestion « Arab Financial Consultants », nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds Commun de Placements « **FCP SALAMETT CAP** » (le « Fonds »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers présentent :

Un actif net s'élevant à.....	67 403 746,466 TND
Un résultat d'exploitation s'élevant à	2 701 549,201 TND
Un résultat bénéficiaire de	2 752 222,176 TND

A notre avis, les états financiers du Fonds Commun de Placements « **FCP SALAMETT CAP** » sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Fonds Commun de Placements au 31 décembre 2017, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers* » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds Commun de Placements conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Par ailleurs et sans remettre en cause notre opinion ci-dessus exprimée, nous attirons votre attention sur les notes suivantes :

- L'examen de la composition de l'actif net nous a permis de déceler le non-respect du ratio de liquidité fixé à un minimum de 20% de l'actif tel que prévu par l'article 2 du décret N°2001-2278 du 25 septembre 2001 et complété par le décret 2002-1727 du 29 juillet 2002 portant application des dispositions de l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

- Nous avons relevé un dépassement non autorisé dans le taux d'emploi de l'actif en titres émis ou garantis par un même émetteur fixé à un maximum de 10% de l'actif net tel que prévu par l'article 29 du code des organismes de placement collectif. Il s'agit des titres émis et garantis par la société « ATL ».
- La Note 3.2 aux états financiers dont le contenu indique que, conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :
 - à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
 - au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
 - à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et la maturité insuffisante de la courbe de taux des émissions souveraines publiée en décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations et valeurs assimilées du Fonds Commun de Placements figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 décembre 2017, au coût amorti compte tenu l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Toutefois, les placements en bons de trésor assimilables ont été évalués au prix du marché par référence à la courbe des taux publiée par Tunisie clearing à la date du 28 juillet 2017. Les décotes et/ou surcotes dégagées ont été partiellement lissées pour un montant total de – 43 829,900 dinars et constatées du 1er août au 12 septembre 2017.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration de la société de gestion du Fonds Commun de Placements. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Fonds Commun de Placements dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la section gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration du gestionnaire du Fonds Commun de Placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds Commun de Placements à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si

la direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe à la direction de surveiller le processus d'information financière du Fonds Commun de Placements.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Dans le cadre de notre audit, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé sur la base de notre examen d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 23 mars 2018

Le Commissaire aux Comptes :

Cabinet Zahaf & Associés

Mohamed TRIKI

BILAN
ARRETE AU 31/12/2017
(Exprimé en dinars)

ACTIF	31/12/2017	31/12/2016
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES	59 248 653,172	39 829 123,211
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	2 977 280,999	2 521 830,849
b- Obligations et valeurs assimilées	56 271 372,173	37 307 292,362
AC2- Placements monétaires et disponibilités	8 181 981,664	11 636 787,457
a- Placements monétaires	3 428 603,969	1 973 582,509
b- Disponibilités	4 753 377,695	9 663 204,948
AC3- Créances d'exploitation	47 650,244	69 508,604
TOTAL ACTIF	67 478 285,080	51 535 419,272
PASSIF		
PA1- Opérateurs créditeurs	59 788,966	19 720,812
PA2- Autres créditeurs divers	14 749,648	10 518,974
TOTAL PASSIF	74 538,614	30 239,786
<u>ACTIF NET</u>		
CP1- Capital	64 779 812,456	49 599 785,264
CP2- Sommes distribuables		
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs	0,000	0,000
b- Sommes distribuables de l'exercice	2 623 934,010	1 905 394,222
ACTIF NET	67 403 746,466	51 505 179,486
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	67 478 285,080	51 535 419,272

ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 31/12/2017
(Exprimé en dinars)

	<u>Du 01/01/2017</u> <u>Au 31/12/2017</u>	<u>Du 01/01/2016</u> <u>Au 31/12/2016</u>
PR 1- Revenus de portefeuille-titres	2 521 403,638	1 900 048,204
a- Dividendes	137 238,521	96 882,920
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	2 384 165,117	1 803 165,284
PR 2- Revenus des placements monétaires	898 640,548	386 113,406
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	3 420 044,186	2 286 161,610
CH 1- Charges de gestion des placements	650 436,974	455 394,477
REVENU NET DES PLACEMENTS	2 769 607,212	1 830 767,133
CH 2- Autres charges	68 058,011	47 395,397
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 701 549,201	1 783 371,736
Régularisations du résultat d'exploitation	-77 615,191	122 022,486
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	2 623 934,010	1 905 394,222
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	77 615,191	-122 022,486
_ Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	15 604,766	102 642,650
_ Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	35 068,209	43 613,846
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	2 752 222,176	1 929 628,232

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
ARRETE AU 31/12/2017
(Exprimé en dinars)

	Du 01/01/2017 Au 31/12/2017	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016
AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>		
a- Résultat d'exploitation	2 701 549,201	1 783 371,736
b- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	15 604,766	102 642,650
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	35 068,209	43 613,846
AN 2- <u>Distributions de dividendes</u>		
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>		
a- Souscriptions		
_ Capital	75 657 319,238	45 082 319,538
_ Régularisation des sommes non distribuables	117 928,008	145 040,828
_ Régularisation des sommes distribuables	1 509 950,446	901 942,226
b- Rachats		
_ Capital	-62 455 452,112	-29 961 780,749
_ Régularisation des sommes non distribuables	-95 835,139	-106 289,611
_ Régularisation des sommes distribuables	-1 587 565,637	-779 919,740
VARIATION DE L'ACTIF NET	15 898 566,980	17 210 940,724
AN 4- <u>ACTIF NET</u>		
a- en début d'exercice	51 505 179,486	34 294 238,762
b- en fin d'exercice	67 403 746,466	51 505 179,486
AN 5- <u>NOMBRE DE PARTS</u>		
a- en début d'exercice	3 515 891	2 439 074
b- en fin d'exercice	4 418 499	3 515 891
VALEUR LIQUIDATIVE	15,255	14,649
AN6- TAUX DE RENDEMENT	4,137%	4,189%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

1. PRESENTATION GENERALE DU FCP SALAMETT CAP

Le « Fonds commun de placement SALAMETT CAP » en abrégé « FCP SALAMETT CAP » de catégorie Obligataire et de capitalisation, régi par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001, a obtenu l'agrément du CMF N°21-2006 en date du 24 Mai 2006.

Le Fonds a pour objet unique la constitution et la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Conformément à l'article 12 du code des OPC, le fonds a été constitué pour un capital de 100.000 Dinars divisé en 10 000 parts de 10 Dinars chacune souscrites en numéraire et libérées intégralement lors de la souscription.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers du Fonds Commun de Placements ont été arrêtés au 31 décembre 2017 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésor, et en titre de FCC, et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon.

3.2 Evaluation des placements en obligation et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et la maturité insuffisante de la courbe de taux des émissions souveraines publiée en décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations et valeurs assimilées du Fonds Commun de Placements figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 décembre 2017, au coût amorti compte tenu l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Toutefois, les placements en bons de trésor assimilables ont été évalués au prix du marché par référence à la courbe des taux publiée par Tunisie clearing à la date du 28 juillet 2017. Les décotes et/ou surcotes dégagées ont été partiellement lissées pour un montant total de – 43 829,900 dinars et constatées du 1er aout au 12 septembre 2017.

3.3 Evaluation des autres placements

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

3.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements Cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Portefeuille titres :

a. Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Désignation du Titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% de l'Actif Net
<i>Titres OPCVM</i>				
FCP Salamett Plus	46 000	487 492,216	489 026,000	0,73%
SANADETT SICAV	23 000	2 460 194,220	2 488 254,999	3,69%
Total	69 000	2 947 686,436	2 977 280,999	4,42%

b. Obligations et valeurs assimilées

b.1 Les obligations de sociétés

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% de l'Actif Net
Amen Bank SUB 2008 B	10 000	550 000,000	568 986,301	0,84%
Amen Bank SUB 2009	3 000	139 935,000	141 540,205	0,21%
Amen Bank SUB 2016-1	5 000	400 000,000	402 659,945	0,60%
Amen Bank SUB 2017-1	10 000	1 000 000,000	1 039 899,178	1,54%
ATB 2007/ 1 CATEG D	2 500	150 000,000	154 922,548	0,23%
ATB SUB 2009	15 000	375 000,000	385 262,877	0,57%
ATB SUB 2017	50 000	5 000 000,000	5 005 235,616	7,43%
ATL SUB 2008	3 000	60 000,000	61 215,123	0,09%
ATTIJARI LEAS 2014	2 320	185 600,000	185 789,159	0,28%
ATL 2014/3	4 000	240 000,000	253 032,855	0,38%
ATL 2015-1	17 000	1 700 000,000	1 750 308,822	2,60%
ATL 2015-2 A	5 000	400 000,000	420 383,562	0,62%
ATL 2015-2 C	5 000	500 000,000	526 328,767	0,78%
ATL 2016-1 A	750	60 000,000	61 854,247	0,09%
ATL 2017-1 A	10 000	1 000 000,000	1 048 320,000	1,56%
ATL 2017-1 C	10 000	1 000 000,000	1 049 920,000	1,56%
ATL SUB 2017	20 000	2 000 000,000	2 026 665,205	3,01%
ATTIJARI BANK SUB 15	30 000	3 000 000,000	3 031 068,493	4,50%
ATTIJARI LEAS 2017-1	5 000	500 000,000	501 189,041	0,74%
BH SUB 2015	5 000	300 000,000	310 558,685	0,46%
BNA SUB 2017	5 000	500 000,000	517 841,096	0,77%
BTE 2009	2 500	50 000,000	50 621,370	0,08%
BTE 2011	1 000	40 000,000	41 736,285	0,06%
BTK 2014-1	2 500	100 000,000	100 273,863	0,15%
CHO 2009	3 000	75 000,000	75 408,205	0,11%
CHO COMPANY 2009	2 000	50 000,000	50 006,329	0,07%
CIL SUB 2008	3 000	120 000,000	126 693,041	0,19%
CIL 2015/1	5 000	300 000,000	310 060,274	0,46%
CIL 2015/2	10 000	600 000,000	606 337,973	0,90%
CIL 2016/1	10 000	800 000,000	830 246,575	1,23%
CIL 2016/2	5 000	500 000,000	526 301,370	0,78%
Hannibal Lease 2014/1	3 000	120 000,000	121 267,595	0,18%
Hannibal Lease 2015/1	10 000	1 000 000,000	1 006 422,795	1,49%
Hannibal Lease 2015/2	5 000	500 000,000	524 001,644	0,78%
Hannibal Lease 2016/2	5 000	400 000,000	402 280,329	0,60%
STB 2008/1 CAT D	10 000	640 000,000	661 953,227	0,98%
STB 2008/2 6.5%	5 000	250 000,000	261 290,411	0,39%

Tunisie Leasing 2017/1	5 000	500 000,000	517 209,863	0,77%
Tunisie Leasing 2017/1	10 000	1 000 000,000	1 034 419,726	1,53%
UIB 2009/1	5 000	300 000,000	306 462,247	0,45%
UIB SUB 2015	10 000	600 000,000	619 171,068	0,92%
UIB SUB 2015	5 000	300 000,000	309 585,534	0,46%
UIB SUB 2016	5 000	500 000,000	529 194,521	0,79%
UNIFACTOR 2013	1 500	30 000,000	30 351,929	0,05%
UNIFACTOR 2015 CAT A	950	76 000,000	79 847,058	0,12%
UNIFACTOR 2015 CAT B	10 000	800 000,000	839 544,110	1,25%
Total		28 711 535,000	29 403 669,067	43,62%

b.2 Les parts des fonds communs de créances

Fonds communs de créances	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% de l'actif net
FCC BIAT Credim2 PP3	150	25 920,450	26 107,964	0,04%
Total		25 920,450	26 107,964	0,04%

b.3 Emprunts d'État

Emprunts d'État	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% de l'actif net
BTA 5,5% octobre 2020	2 000	1 968 085,520	1 986 649,904	2,95%
BTA 5,75% janvier 2021	7 000	6 890 481,440	7 201 895,138	10,68%
BTA 6% juin 2021	1 000	972 151,705	998 584,581	1,48%
BTA 6% avril 2023	4 000	3 909 574,280	4 047 919,485	6,01%
BTA 6% Juin 2023	4 000	3 802 419,610	3 907 625,090	5,80%
BTA 6% Janvier 2024	1 800	1 686 948,295	1 770 744,458	2,63%
BTA 6,3% octobre 2026	3 500	3 404 723,550	3 441 936,700	5,11%
BTA 6,7% avril 2028	3 500	3 305 020,165	3 440 194,960	5,10%
(*) Variation d'estimation des +/- values du portefeuille BTA			-43 829,900	-0,07%
Emprunt National Catégorie C	1 000	87 500,000	89 874,726	0,13%
Total		26 026 904,565	26 841 595,142	39,82%

(*) Dans le cadre de la préparation du passage à l'évaluation « Mark to Market » des BTA, le comité de gestion a décidé à la date du 26 juillet 2017 d'entamer l'amortissement de la moins-value sur les BTA en portefeuille à partir du 01 Aout 2017 jusqu'au 31 décembre 2017. La courbe des taux générée par Tunisie Clearing à la date du 28 juillet 2017 a été prise comme référence.

Suite à la réunion qui s'est tenue le 29 aout 2017, portant objet « la valorisation des BTA détenus par les OPCVM et émergence de la nouvelle courbe des taux de la place », regroupant des représentants du Ministère des finances et de la place financière, les parties intervenantes se sont mis d'accord que « le changement de méthode de valorisation au « mark to market » doit démarrer en janvier 2018 et que parmi les souches existantes, seule la ligne 7,5% JUILLET 2032 restera active au-delà de 2017 ».

Par conséquent, le gestionnaire du fonds commun de placements « FCP SALAMETT CAP » a arrêté la constatation de l'amortissement de la moins-value sur les BTA en date du 12 septembre 2017.

Les mouvements du portefeuille-titres de FCP SALAMETT CAP :

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le portefeuille-titres du fonds commun de placements « FCP SALAMETT CAP », se détaillent comme suit :

	cout d'acquisition	intérêts courus	+/-value latentes	Valeur au 31/12	+/-value réalisées
Solde au 31-12-2016	38 672 293,218	1 083 593,321	73 236,672	39 829 123,211	
Acquisition de l'exercice					
Emprunt de société	12 500 000,000			12 500 000,000	
Emprunt d'état	8 399 070,000			8 399 070,000	
Titre OPCVM	3 196 966,750			3 196 966,750	
Remboursement et Cession de l'exercice					
Remboursement Emprunt d'état	-12 500,000			-12 500,000	
Remboursement Emprunt de société et titres FCC	-2 448 985,800			-2 448 985,800	
Cession titres OPCVM	-2 697 874,492			-2 697 874,492	35 068,209
Décote /surcote Emprunt d'Etat	103 076,775			103 076,775	
Variation des intérêts courus		467 248,737		467 248,737	
Variation des plus ou moins-values latentes			-43 642,109*	-43 642,109	
Amortissement moins values sur BTA			-43 829,900	-43 829,900	
Solde au 31-12-2017	57 712 046,451	1 550 842,058	-14 235,337	59 248 653,172	35 068,209

*Hors décote et surcote des emprunts d'Etat

AC2- les placements monétaires et disponibilités

a. Les placements monétaires

Certificats de dépôts	Emetteur	Durée en jours	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% de l'actif net
Certificat de dépôt 02/04/18 7%	BTE	180	4	1 945 893,600	1 972 646,209	2,93%
Certificat de dépôt 26/06/18 7,8%	BTE	181	3	1 454 956,800	1 455 957,760	2,16%
Total				3 400 850,400	3 428 603,969	5,09%

b. Les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2017, à **4 753 377,695 Dinars** et représentant les avoirs en banque et la rémunération revenant au compte bancaire.

AC3- Créances d'exploitation

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Retenue à la source achat BTA	19 184,644	40 308,604
Titres de créance échus "annuité CHO Company 2009"	28 465,600	29 200,000
Total	47 650,244	69 508,604

PA1- Opérateurs créditeurs

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Rémunération à payer au gestionnaire	51 528,966	11 460,812
Rémunération à payer au dépositaire	8 260,000	8 260,000
Total	59 788,966	19 720,812

PA2- Autres créditeurs divers

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Redevances CMF	5 458,317	4 391,804
Retenues à la source	9 291,331	6 127,170
Total	14 749,648	10 518,974

CP1- Capital

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
<u>Capital début d'exercice</u>		
Montant	49 599 785,264	33 083 367,283
Nombre de titres	3 515 891	2 439 074
Nombre de porteurs de parts	30	2
<u>Souscriptions réalisées</u>		
Montant	75 657 319,238	45 082 319,538
Nombre de titres émis	5 167 040	3 208 739
Nombre de porteurs de parts entrants	74	29
<u>Rachats effectués</u>		
Montant	62 455 452,112	29 961 780,749
Nombre de titres rachetés	4 264 432	2 131 922
Nombre de porteurs de parts sortants	2	1
<u>Autres effets s/capital</u>		
Somme distribuable de l'exercice antérieur ⁽¹⁾	1 905 394,222	1 210 871,479
Régularisation des sommes non distribuables	22 092,869	38 751,217
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	35 068,209	43 613,846
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	15 604,766	102 642,650
<u>Capital fin d'exercice</u>		
Montant	64 779 812,456	49 599 785,264
Nombre de titres	4 418 499	3 515 891
Nombre de porteurs de parts	102	30

⁽¹⁾ Conformément à l'article 17 du prospectus du fonds « FCP Salamett Cap », les sommes distribuables de l'exercice 2016 ont été intégralement capitalisées.

CP2- Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice augmenté des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat des parts.

Le solde de ce poste au 31 Décembre 2017 se détaille ainsi :

Résultat distribuable de l'exercice	2 701 549,201
Régularisation du résultat distribuable de l'exercice	-77 615,191
SOMMES DISTRIBUABLES	2 623 934,010

PR1- Revenus du portefeuille titres

Désignation	Du 01/01/2017 Au 31/12/2017	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016
Revenus des titres OPCVM	137 238,521	96 882,920
Revenus des emprunts d'Etat	1 059 459,253	749 504,031
Revenus des obligations et titres FCC	1 324 705,864	1 053 661,253
TOTAL	2 521 403,638	1 900 048,204

PR2- Les revenus de placements monétaires

Désignation	Du 01/01/2017 Au 31/12/2017	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016
Revenus des billets de trésorerie	44 441,159	59 387,615
Revenus des certificats de dépôt	654 584,066	223 098,778
Intérêts des comptes de dépôt	199 615,323	103 627,013
TOTAL	898 640,548	386 113,406

CH1- Charges de gestion des placements

Désignation	Du 01/01/2017 Au 31/12/2017	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016
Rémunération du gestionnaire	642 176,974	447 134,477
Rémunération du dépositaire	8 260,000	8 260,000
TOTAL	650 436,974	455 394,477

CH2- Autres charges

Désignation	Du 01/01/2017 Au 31/12/2017	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016
Redevance CMF	68 023,691	47 363,437
Charges Diverses	34,320	31,960
TOTAL	68 058,011	47 395,397

5. AUTRES INFORMATIONS

5-1 Données par part

	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
• Revenus des placements	0,774	0,650	0,686	0,424	0,709
• Charges de gestion des placements	-0,147	-0,129	-0,143	-0,097	-0,163
Revenu net des placements	0,627	0,521	0,543	0,327	0,547
• Autres charges d'exploitation	-0,015	-0,013	-0,015	-0,009	-0,016
Résultat d'exploitation	0,611	0,508	0,528	0,318	0,530
• Régularisation du résultat d'exploitation	-0,018	0,035	-0,031	0,129	-0,110
Sommes distribuables de l'exercice	0,594	0,543	0,496	0,447	0,420

• Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,018	-0,035	0,031	-0,129	0,110
• Variation des plus ou moins-values potentielles/Titres	0,004	0,029	0,027	0,017	0,010
• Plus ou moins-values réalisées sur cession titres	0,008	0,012	0,041	0,000	0,000
• Plus (ou moins) values sur titres	0,011	0,042	0,068	0,017	0,010
Résultat net de l'exercice	0,623	0,549	0,595	0,335	0,540
• Résultat non distribuable de l'exercice	0,011	0,042	0,068	0,017	0,010
• Régularisation du résultat non distribuable	0,005	0,011	-0,015	0,007	-0,002
• Sommes non distribuables de l'exercice	0,016	0,053	0,053	0,024	0,008
Nombre de parts	4 418 499	3 515 891	2 439 074	1 082 905	863 680
Valeur liquidative	15,255	14,649	14,060	13,511	13,040

5-2 Ratios de gestion des placements 31/12/2017 31/12/2016 31/12/2015 31/12/2014 31/12/2013

Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,96%	0,97%	0,97%	1,03%	1,01%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	0,10%	0,10%	0,10%	0,10%	0,10%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,98%	3,78%	3,56%	3,37%	3,27%
Actif net moyen	67 851 712,685	47 107 062,765	36 145 452,148	10 216 092,844	13 988 534,903

5-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion du fonds est confiée à l'AFC gestionnaire. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,8% HT l'an calculé sur la base de l'actif net quotidien.

La fonction du dépositaire est confiée à l'ATB. En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,1% HT calculé sur la base de l'actif net quotidien avec un plafond de 8 260 Dinars TTC.